République Française Département LOIRET Canton de Montargis VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2024 0130

ARRETE DE VOIRIE TRAVAUX D'ENTRETIEN DU RESEAU ELECTRIQUE

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux d'entretien du réseau électrique à réaliser par l'entreprise SAS L'ECUREUIL, domiciliée 37 route de Sully 45730 Saint Benoît sur Loire, représentée par Monsieur Fabrice MEUNIER, dans l'ensemble des rues de la commune de Villemandeur,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

<u>Article 1</u>: A compter du 08 avril 2024, et jusqu'au 19 avril 2024, le stationnement sera interdit et la circulation réglementée (alternance manuelle avec sens prioritaire de circulation) au droit du chantier mobile dans l'ensemble des rues de Villemandeur.

<u>Article 2</u>: Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

<u>Article 3</u> : L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

<u>Article 4</u> : L'entreprise SAS L'ECUREUIL est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

<u>Article 5</u>: Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le Secours et de Lutte contre l'Incendie du Centre de Commandant MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN. M. le Directeur de l'entreprise SAS L'ECUREUIL, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

Maire.

Denise SERRANO

Fait à VILLEMANDEUR, le 29/02/2024

Date d'affichage: 29/02/2024



Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom : MEUNIER Prénom : FABRICE
Dénomination : SAS L'ÉCUREUIL Représenté par :
Adresse Numéro : 37 Extension : Nom de la voie : ROUTE DE SULLY
Code postal 45730 Localité : SAINT BENOIT SUR LOIRE
Téléphone
Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal —————Localité :Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel:@
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n°
Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence : Description des travaux : ENTRETIEN DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE VIA L'ÉLAGAGE réseau Nu et postes ENEDIS
08/04/2024 10 Date prévue de début des travaux : Durée des travaux (en jours calendaires) :
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 10 Date de début de réglementation 08/04/2024 Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée : Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Lull Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) Lull



Le 21 février 2024,

Objet : Elagage aux abords des lignes électriques ENEDIS

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous devons procéder à des travaux d'élagage de la végétation aux abords de lignes électriques ENEDIS implantées sur votre commune.

Ces travaux, confiés par ENEDIS, auront lieu entre le 08 et le 19 avril 2024

Pour toutes questions ou informations complémentaires, vous pouvez contacter :

Pour notre entreprise :

Solène MEUNIER

Tél: 02.38.35.17.72 / Mail: contact@lecureuil45.com

Pour ENEDIS:

ENEDIS – DR CENTRE VAL DE LOIRE Agence HYPERVISION 45 Adresse Stendhal BP 436 37204 TOURS cedex 3

@:cen-hypervision@enedis.fr

Comptant sur votre compréhension et soucieux de toujours mieux vous servir, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

MEUNIER Fabrice

Eléonore BONNEAU Mairie de VILLEMANDEUR

De: Mairie

Envoyé: jeudi 29 février 2024 10:22

À: Eléonore BONNEAU Mairie de VILLEMANDEUR; Emmanuel SILVERT Mairie de

VILLEMANDEUR

Cc: Sabrina FROMONT Mairie de VILLEMANDEUR

Objet: TR: demande d'arrêté Villemandeur

Pièces jointes: Cerfa villemandeur.pdf; 1 Courrier aux mairies 08 au 19-04-2024.doc; avis

passage+sch BTA 2024.pdf



SERVICE SECRETARIAT/LOCATIONS LAUJAC CAILLARD Aurélie Tél : 02.38.07.16.70

De: contact@lecureuil45.com <contact@lecureuil45.com>

Envoyé: mercredi 28 février 2024 12:03 À: Mairie <mairie@mairie-villemandeur.fr>
Obiet: demande d'arrêté Villemandeur

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce mail afin de vous informer que notre entreprise mandatée par Enedis interviendra sur l'ensemble de votre commune pour l'entretien des réseaux électriques nu et nettoyage de postes.

Par ce mail je vous demande un arrêté de circulation alternée manuelle pour la période du 08 au 19 avril 2024 inclus sur votre commune.

(circuit de plusieurs communes d'où l'amplitude de la période)

Cordialement,

Mme Laurence Nonnet